

Zeitschrift: Neue Schweizer Rundschau
Herausgeber: Neue Helvetische Gesellschaft
Band: - (1926)
Heft: 1

Artikel: La milice suisse
Autor: Combe, E.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-759935>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 16.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La milice suisse

Par Ed. Combe

Nos communistes – et ils réussissent à entraîner par leurs déclamations faciles beaucoup de socialistes cependant sincèrement démocrates – réclament l'abolition de la milice suisse, la suppression du budget militaire fédéral, et cela sous prétexte de pacifisme. Je suis un pacifiste convaincu; je lutte de toutes mes forces contre le nationalisme et son corollaire l'impérialisme; mais précisément pour cela je suis partisan du maintien de la milice suisse, à mon avis le plus sûr antidote du militarisme et le plus efficace garant de nos libertés. Dans un précédent article j'ai dénoncé « l'erreur de la Reichswehr » et ai montré en les armées de métier le pire danger pour les démocraties, la semence de la guerre civile et le moyen de procurer une survie factice à l'esprit militariste et impérialiste. Le danger de ces armées n'est pas dans l'importance de leurs effectifs mais dans le ferment malsain qu'elles cultivent. Je voudrais aujourd'hui développer l'autre aspect de la question et montrer dans la nation armée telle qu'elle existe chez nous une sûre garantie de paix intérieure et extérieure en même temps qu'un complément indispensable à l'instruction civique.

Certains des arguments que j'ai à présenter ont une valeur universelle et s'appliquent indifféremment à tous les peuples civilisés; d'autres s'appliquent plus spécialement à nos circonstances, à un Etat fédératif dont l'existence ne repose que sur un acte de volonté collectif et a par conséquent besoin d'être défendue contre de nombreuses forces de désagrégation. Examinons d'abord les premiers.

Une armée de milices conçue sur le plan de l'armée suisse ne peut être une menace pour personne à l'extérieur du pays. Elle est dépourvue de tout caractère offensif, par définition. Sa valeur défensive peut être discutée, je ne suis pas spécialiste de ces questions et m'abstiendrai de les agiter. Une considération cependant s'impose: le système mettant à contribution toutes les forces vives de la nation, supprimant en fait la distinction entre civils et militaires, tous les éléments de la défense nationale s'y trouvent réunis, sans qu'il soit possible d'aller au-delà. La

valeur de l'instrument vaudra donc ce que vaudront son organisation et les hommes chargés de son maniement. Si une telle armée ne vaut rien pour la défensive, c'est qu'elle est mal organisée, mal commandée, et doit en conséquence être réformée; l'argument ne vaut rien contre le principe. C'est ce principe qu'il convient de ne pas perdre de vue; il se ramène à la simple proposition suivante: chaque citoyen est tenu de participer à la défense du patrimoine commun, lequel comprend un certain territoire et un ensemble d'institutions. Peu importe que le territoire soit attaqué du dehors ou que les institutions le soient du dedans; territoire et institutions sont au même titre les éléments constitutifs de la patrie. La majorité fait loi en régime démocratique, et lorsqu'une minorité poursuit une modification des institutions, elle doit le faire en observant les règles du droit public.

Pourquoi la milice ne vaut-elle rien pour l'offensive? Pour quantité de raisons, dont la meilleure est l'absence du caractère professionnel: le fait qu'en dehors des cadres supérieurs, des recrues recevant l'instruction militaire et des hommes appelés à un cours de répétition, l'armée se confond avec la population civile et vaque à ses occupations habituelles, ne pouvant être mobilisée que dans des éventualités prévues d'avance et que chaque milicien est à même de contrôler. Essayez un peu, avec une telle armée, d'attaquer et d'envahir un territoire voisin! Le régime de la milice exclut rigoureusement la guerre d'agression et ceux qui parlent de militarisme à propos de milices sont des farceurs ou des imposteurs. Une armée de milices n'est pas autre chose que la nation armée; or la masse ne veut jamais la guerre, on l'oblige à la faire en la trompant, en la plaçant en face du fait accompli, chose facile avec une armée de métier ou avec une armée permanente séparée de la nation par une cloison étanche; chose impossible avec une armée de civils vivant dans leurs foyers, suivant de près les événements, contrôlant jalousement les gouvernants et participant activement à la vie politique du pays.

Voilà pour la guerre extérieure. Mais la guerre civile? Si le recrutement était purement régional, si l'homme était toujours incorporé en unités compactes, on pourrait admettre que se développe un « esprit de corps », un état d'âme régimentaire et

que certains bataillons, un jour de malheur, se dressent les uns contre les autres. N'est-ce pas, du reste, un peu ce qui se passa lors du Sonderbund? Mais la leçon a porté ses fruits. Une armée de milices bien organisée doit s'équilibrer naturellement; les unités y sont constituées de telle sorte que toutes les régions, toutes les tendances s'y balancent harmonieusement. De telles unités marcheront sans hésiter pour le maintien de l'ordre et la défense des institutions menacées; elles ne pourront participer à une guerre civile qu'en se dissociant en leurs éléments, lesquels devraient tout d'abord se regrouper selon un plan nouveau.

Supposons pourtant qu'une minorité révolutionnaire comme le parti communiste tente de renverser par la force le régime démocratique et que son autorité sur ses adhérents soit assez forte pour leur faire refuser unanimement de servir contre l'émeute. C'est là une supposition extrêmement grave. Les défaillants sont armés puisque miliciens; ils peuvent avoir organisé secrètement des cadres et une minorité audacieuse, si elle sait mettre à profit la surprise, parvient assez souvent à violenter une majorité désemparée. Avec un système de milices sainement organisé, il y a toutefois peu de chances pour qu'un tel succès soit durable. Les révolutionnaires sont, par définition, une minorité, puisque s'ils étaient la majorité il leur serait loisible de modifier le régime par les voies légales. Les unités régulières, même en face des dissidents, conservent la supériorité du nombre et celle de l'organisation; elles possèdent en outre l'appui de toute l'armature civile et sociale; elles doivent donc logiquement triompher, à moins que par un massacre en masse les révolutionnaires ne soient parvenus à décapiter la défense d'un seul coup.

Au risque de sembler tomber dans les redites, je précise: le militarisme suppose nécessairement une armée, c'est-à-dire un corps constitué distinct de la nation. Il ne peut exister de militarisme, d'esprit militariste que là où le soldat n'est que soldat, c'est-à-dire un être à part, que l'on peut opposer au civil. En ce sens, la milice suisse n'est pas une armée; elle est le civil organisé pour de certaines tâches, en l'espèce la défense du territoire et des institutions, mais ce programme n'a rien de limitatif: on peut très bien concevoir la même organisation appliquée à des tâches non militaires, secours en cas de calamités

dues à des causes naturelles, voire même travaux publics en cas de nécessité urgente. La milice n'est qu'une forme spéciale du service que tout citoyen doit à son pays; le milicien, qu'il porte ou non l'uniforme, reste un civil.

En imposant des armées de métier aux vaincus, les Alliés leur ont imposé le maintien du militarisme, de l'esprit militaire, exposant ainsi de jeunes démocraties encore mal afferemies aux pires dangers. Ce qu'il eût fallu leur imposer, c'est le système de la milice tel qu'il est compris en Suisse; on eût ainsi travaillé très efficacement pour la paix. Je vais plus loin: je considère que l'adoption par tous les pays du système des milices suisses assurerait la paix définitive aussi efficacement, sinon plus, que n'importe quel Protocole. Ou si l'on préfère, l'adoption universelle de ce système devrait être le corollaire naturel d'un Protocole du genre de celui de Genève.

Mais ce système ne crée-t-il pas des armées plus formidables que celles de jadis? Au lieu de désarmer, ne transformerait-on pas de la sorte le globe terrestre en un vaste camp hérissé d'armes?

Les chiffres d'effectifs dont font état ceux qui tiennent ce langage ne sont effrayants qu'en apparence; tous ces miliciens sommairement instruits et réunis à des intervalles fixes pour des cours de répétition et des manœuvres restent des civils, accablés de besognes civiles, absorbés de préoccupations civiles, pour qui les exercices militaires ne sont que de courtes vacances hygiéniques. Il convient d'observer que les effectifs de la milice se confondent avec ceux des forces mobilisables dans un pays comme la France ou l'Allemagne. En cas de guerre, milice ou pas milice, on aboutit exactement aux mêmes totaux. Mais ce qu'il est bon de retenir aussi, c'est le peu d'importance des gros effectifs dans la guerre moderne. Celle-ci – les hommes du métier semblent aujourd'hui d'accord sur ce point – est avant tout affaire de matériel et de technique. Pour la défense toutefois – et c'est là seulement que la milice entre en ligne de compte – la force d'inertie que représente la nation armée, le peuple résolu à s'opposer par tous les moyens, y compris la résistance passive, à l'oppression d'autrui, n'est pas à dédaigner et dans ce cas particulier, le nombre garde sa valeur.

Le principe même de la milice est la spécialisation, l'utilisation

au mieux de toutes les aptitudes. De chaque citoyen on demande comme militaire le travail se rapprochant le plus de celui qu'il exécute à l'ordinaire. Ceux que leurs occupations civiles ne qualifient pas pour un travail militaire particulier sont versés à la masse; les sous-officiers, les officiers sortent du rang par sélection naturelle. Tout cela est la négation même de l'esprit militariste, exclusif de la formation d'une caste susceptible à l'occasion de se servir de la troupe pour des fins illégales. Une telle armée ne peut en aucune façon devenir une menace pour qui que ce soit. Elle reste la servante docile de la loi et de l'ordre. Aucun dictateur ne pourra jamais compter sur elle pour instaurer le despotisme; les événements de ces dernières années ont montré qu'on ne réussit de telles entreprises qu'en s'appuyant sur l'armée permanente – comme en Espagne; ou sur une troupe volontaire – comme en Italie.

Il peut être jugé nécessaire, pour des raisons d'économie, de restreindre artificiellement les effectifs de la milice. Au point de vue civique, j'estime que c'est regrettable, car cela crée une inégalité entre citoyens, les uns ayant passé par l'instruction militaire, les autres pas. Les raisons budgétaires peuvent cependant être impératives, mais dans ce cas il est possible, en ayant recours au tirage au sort pour la sélection, de maintenir à la milice son cachet neutre, démocratique et populaire. Elle cesse ainsi d'être la nation elle-même dans sa totalité; elle continue à en présenter l'image fidèle en raccourci.

Pour un pays comme la Suisse, la milice suffit à tous les besoins. Pour de grands Etats ayant à leur charge l'administration d'un domaine colonial, le maintien d'une troupe de métier, spécialisée, sera sans doute longtemps encore nécessaire. Cette troupe, toutefois, ne devrait jamais servir sur le territoire de la métropole, sauf en cas d'invasion de ce territoire par un agresseur étranger. Elle pourrait avec avantage se recruter en majorité parmi les indigènes des colonies dont elle aurait à assurer la défense et la police.

* * *

J'en arrive au point de vue plus particulièrement suisse. Pour d'autres peuples voisins, je considère que l'adoption du système des milices serait un bienfait; pour mon pays j'y vois davantage:

une nécessité vitale, le complément logique de ses institutions démocratiques, le ciment nécessaire de l'unité helvétique. La Confédération est basée sur le particularisme, sur le respect de l'autonomie cantonale. L'œuvre du XIX^{ème} siècle a été la consolidation graduelle du lien fédéral, mais non pas, ainsi que d'aucuns le prétendent, au détriment de l'esprit cantonal. C'est précisément pour permettre à cet esprit de se manifester librement dans son domaine qu'un renforcement des attaches reliant les cantons en un tout était indispensable. Rien de plus aisé que de maintenir l'unité d'un Etat centralisé: des lois communes et une bonne hiérarchie de fonctionnaires y suffisent pourvu que le gouvernement dispose du moyen de se faire respecter. Dans un Etat fédératif par contre, les forces centrifuges sont extrêmement puissantes; elles risquent à tout instant de dépasser les forces centripètes. Or, dès le moment où l'équilibre entre ces forces est rompu, c'est la désagrégation, l'éparpillement.

Pendant des siècles, le seul lien entre les cantons a été l'alliance militaire, la nécessité de s'unir pour la défense d'institutions démocratiques similaires. Si ce lien s'est montré assez solide en face de la menace extérieure, il s'est montré par contre déplorablement insuffisant pour le maintien de la paix intérieure; il n'a même pas empêché la guerre civile. Sous le régime de la constitution actuelle, ce dernier danger semble définitivement écarté; il l'a été du moment où a été reconnue la nécessité de fédéraliser l'armée, de l'établir au-dessus des divisions cantonales. D'autres unifications renforcent celle-là: union douanière, front diplomatique unique, code civil suisse; elle reste toutefois le ciment essentiel de l'unité nationale. Il faut choisir: ou bien renoncer au système fédératif, ou bien conserver notre milice fédérale. La seconde conditionne le premier. Le drapeau rouge à la croix blanche est avant tout le drapeau de la milice fédérale, sous les plis duquel les distinctions régionales et cantonales s'effacent et disparaissent. C'est au bataillon que les confédérés des divers cantons apprennent le mieux à se connaître et à s'estimer; c'est là qu'ils parachèvent leur instruction civique. L'école, l'église suffisent à maintenir très vivant le patriotisme cantonal; elles représentent, dans l'éducation du citoyen, les degrés primaire et secondaire;

la milice met le couronnement à l'édifice, elle représente le degré supérieur, la « Hochschule ». C'est là que par-dessus le patriotisme local et cantonal vient se surajouter le patriotisme plus spécifiquement suisse, que l'homme prend conscience d'appartenir à une unité d'ordre plus élevé. Son horizon s'élargit, il assiste à une application pratique des principes de notre droit public. Auparavant il avait constaté la juxtaposition de trois langues sur nos billets de banque; désormais il constate que des hommes de trois races, parlant trois et même quatre langues distinctes, se réunissent sur pied de parfaite égalité, sous le même uniforme, pour défendre la même patrie. Et cette conception sublimée du patriotisme le prépare mieux que n'importe quelle leçon à concevoir la fraternité internationale qui se substituera quelque jour aux haines et à l'incompréhension actuelles.

Notre milice, nous l'avons dit, n'est pas le seul lien qui maintienne ferme et serré le faisceau fédéral. A ce lien l'initiative des citoyens en a ajouté d'autres très puissants, très efficaces, mais qui tous, fait à remarquer, se modèlent sur elle. Ce sont les grandes sociétés fédérales: de chant, de tir, de gymnastique. Ce sont aussi des associations issues directement de la milice: société fédérale des officiers, société fédérale des sous-officiers. Loin de nous la pensée de sous-estimer les services rendus à l'idée patriotique par ces associations. Seules, toutefois, elles ne constitueraient qu'une garantie de solidité assez fragile; les dernières n'existeraient même pas et il importe de ne pas leur enlever l'armature infrangible de notre organisation militaire.

Que les pacifistes sincères et timorés de chez nous ne se laissent pas égarer ou troubler par des confusions de mots! Les déclamations contre « l'armée » fédérale sont malhonnêtes, parce que ce nom d'armée qu'il faut bien employer à défaut d'un autre ne désigne pas chez nous ce qu'en d'autres pays on appelle armée. « Armée » en langage fédéral suisse n'est pas un substantif mais un adjectif; c'est l'abréviation de « nation armée », et j'ai expliqué plus haut que la « nation armée » est exactement le contraire d'une « armée » proprement dite. En Suisse, il ne faut pas supprimer l'armée, parce que ce serait décréter du même coup la suppression de la nation. Et « nation » ici, n'a rien à voir avec « nationalisme », car ce terme s'applique

à une grande idée, bien plus haute que l'étroite idée nationale telle que la conçoivent d'autres peuples. L'idée nationale suisse est même la négation de cette autre idée, puisqu'elle se confond avec l'expression d'une libre volonté unissant des ressortissants de plusieurs nationalités en un tout homogène et indissoluble. Elle prépare l'internationalisme futur et devance ce qu'on a appelé l'«esprit de la Société des nations».

A côté de ces raisons suprêmes de maintenir notre milice, vaut-il la peine d'en évoquer d'autres, secondaires celles-là, mais non méprisables cependant? En ces temps de sport et de culture physique, quel cours d'hygiène admirable qu'une école de recrues ou un cours de répétition! Quel bienfait pour l'ensemble de notre jeunesse que ces semaines au grand air, où l'on se surmène un peu sans doute, mais où l'on réagit violemment contre l'influence débiliteuse de la routine quotidienne. Si notre peuple demeure sain et robuste, n'est-ce pas pour une large part à notre système militaire qu'il le doit?

Et quelle leçon de bon socialisme que cette cohabitation, cette fraternisation sous l'uniforme d'hommes appartenant à toutes les classes de la société! Que d'amitiés s'ébauchent au service qui durent aussi longtemps que la vie, entre gens qui sans cela n'auraient jamais eu l'occasion de se rencontrer! Et que de préjugés s'évanouissent, que de préventions tombent grâce à ce contact direct! Il n'est pas difficile de comprendre pourquoi les fauteurs de guerre civile, les semeurs de haine, les champions de la lutte des classes en veulent si fort à la milice suisse. Pour ameuter les classes les unes contre les autres, la première condition est de les maintenir séparées, de les empêcher de se connaître; or la milice suisse fait précisément le contraire, elle travaille donc pour la paix civique, et c'est cette paix entre citoyens que nos soi-disant pacifistes redoutent par dessus tout. La milice suisse n'est pas seulement l'instrument de répression absolument sûr contre lequel viennent se briser les efforts de nos communistes; elle est encore le moyen le plus efficace de prévenir la discorde entre citoyens d'un même pays; elle l'empêche de naître, elle l'écrase dans l'œuf.

Avais-je donc tort, en qualité de pacifiste, de demander le maintien de notre milice, instrument de paix? N'avais-je pas raison de dénoncer et de flétrir l'hypocrisie des bons apôtres qui

sous prétexte de paix préparent la pire de toutes les guerres et poursuivent, en réclamant la suppression de notre système militaire, la destruction du plus redoutable obstacle à la réalisation de leur idéal de haine et de sang?

Défendons la milice fédérale, armée de la paix!